

Montségur

INVESTIR. CRÉER. CONSTRUIRE.

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Acteur des marchés financiers : Montségur Finance (969500ND9B6OZX2LCI93)

Résumé

Montségur Finance (969500ND9B6OZX2LCI93) prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité dans le cadre de ses activités de Gestion Collective. Le présent document établit au niveau de la société de gestion les incidences négatives agrégées des fonds gérés par Montségur Finance.

Du fait de la multitude de mandats gérés par Montségur Finance et par la difficulté de récupération de données extra-financières pour des portefeuilles très variés (actions, obligations, OPC externes...), Montségur Finance a décidé de concentrer la prise en compte des principales incidences négatives de ses investissements sur les 9 OPCVM gérés dans le cadre de la Gestion Collective. Le suivi et le reporting de ces indicateurs dans le cadre de la gestion privée se fera à la demande des clients sur l'exercice 2023.

Les indicateurs *PAI* sont en grande majorité utilisés dans la grille d'évaluation ESG des sociétés et des OPC de l'univers d'investissement de l'équipe de Gestion selon une approche *Best-In-Universe*. Ces indicateurs ont été pondérés afin d'éviter les biais sectoriels trop marqués et de tenir compte de la disponibilité des données chez le fournisseur externe. Les émetteurs les plus mal notés selon cette notation sont exclus de l'univers d'investissement. De ce fait, nous ne pénalisons pas les entreprises qui ont un impact négatif sur un seul indicateur, élément qui pourrait être dû à son secteur d'activité. Cette approche pénalise les entreprises qui (i) sont des mauvais élèves sur plusieurs indicateurs ou qui (ii) ne publient pas sur toute ou partie de cette liste.

Les indicateurs qui ont le plus fait l'objet d'engagement sont les suivants : l'indicateur « Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone » ainsi que celui concernant la « Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations ».

Toutes les controverses identifiées comme causant une potentielle infraction à l'un de ces Principes a également déclenché une alerte et les gérants concernés ont contacté les entreprises concernées dans les plus brefs délais. L'objectif consiste à mieux apprécier la sévérité des controverses, la façon dont les entreprises y répondent, les dispositifs de contrôle et remédiation mis en place... Lorsque les réponses paraissent insuffisantes, la gouvernance inadéquate ou l'impact financier trop significatif, le Comité de Gestion peut décider d'intégrer les sociétés concernées à la liste d'exclusion.

Montségur Finance prend en compte les incidences négatives de ses investissements en mesurant et en contrôlant l'impact négatif agrégé de ses fonds sur les facteurs de durabilité. Cette intégration s'est exprimée à travers les différentes politiques ESG internes : notation et controverses pour réduire l'univers d'investissement puis engagement actionnarial, y compris à travers le vote aux AG pour les sociétés détenues.

Pour plus d'informations sur les engagements réalisés dans le cadre de la gestion des controverses ou des incidences négatives, vous trouverez les documents sur le site internet de la société de gestion : <https://www.montsegur.com/nos-convictions-esg/>.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1^{er} décembre au 31 décembre 2022.

Tableau I - Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2022 ⁱ	Incidences 2021 ⁱⁱ	Explication ⁱⁱⁱ	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement						
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (tonnes)	7 364.7	Non applicable	Non applicable	Les indicateurs font partie de la grille de notation extra-financière. Cette notation aboutit à l'exclusion des émetteurs qui sont les plus mal notés, et peut amener les gérants à contacter les équipes pour améliorer leur transparence ou leurs pratiques.
		Émissions de GES de niveau 2 (tonnes)	2 756.7	Non applicable	Non applicable	
		Émissions de GES de niveau 3 (tonnes)	74 934.8	Non applicable	Non applicable	
		Émissions totales de GES (tonnes)	85 056.2	Non applicable	Non applicable	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (tonnes par millions d'euros investis)	340.2	Non applicable	Non applicable	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tonne par millions d'euros de valeur d'entreprise, incluant le cash)	7 630.9	Non applicable	Non applicable	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	3.9%	Non applicable	Non applicable	Montségur Finance exclut de son univers d'investissement toutes les entreprises réalisant plus de 20% de son chiffre d'affaires dans l'extraction, l'utilisation ainsi que la vente de charbon thermique. Montségur Finance n'a pas pris d'engagement sur les autres combustibles fossiles mais sa politique ESG et son processus de sélection de valeurs conduit l'équipe de Gestion à privilégier davantage, au sein de ces secteurs, les entreprises qui se désensibilisent des énergies fossiles au bénéfice des énergies renouvelables. Les fonds de fonds sont gérés de façon à limiter les investissements dans des fonds qui ne sont pas alignés avec la politique d'exclusion de Montségur, mais les gérants n'ont pas la main sur la composition des fonds tiers.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	41.8%	Non applicable	Non applicable	L'indicateur fait partie de la grille de notation extra-financière. Cette notation aboutit à l'exclusion des émetteurs qui sont les plus mal notés, et peut amener les gérants à contacter les équipes pour améliorer leur transparence ou leurs pratiques. Les gérants ambitionnent à améliorer la note moyenne du fonds qui est définie par ces indicateurs.
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique. (Énergie consommée par secteur à fort impact climatique, en GWh par million d'euros de CA des entreprises bénéficiant d'investissements)	NACE A – Agriculture, sylviculture et pêche	11.6	Non applicable	Non applicable	L'indicateur fait partie de la grille de notation extra-financière à travers l'observation de la tendance sur les 3 années passées. Cette notation aboutit à l'exclusion des émetteurs qui sont les plus mal notés, et peut amener les gérants à contacter les équipes pour améliorer leur transparence ou leurs pratiques. Les gérants ambitionnent à améliorer la note moyenne du fonds qui est définie par ces indicateurs.
		NACE B – Industries extractives	10.7	Non applicable		
NACE C – Industries manufacturières		4.5	Non applicable			
NACE D – Production et distribution d'électricité, gaz, vapeur et air conditionné		11.3	Non applicable			
NACE E – Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution		1.3	Non applicable			
NACE F – Construction		0.5	Non applicable			

		NACE G – Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	1.8	Non applicable		
		NACE H – Transports et entreposage	5.9	Non applicable		
		NACE L – Activités immobilières	2.8	Non applicable		
Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	2%	Non applicable	Non applicable	L'indicateur fait partie de la grille de notation extra-financière. Cette notation aboutit à l'exclusion des émetteurs qui sont les plus mal notés, et peut amener les gérants à contacter les équipes pour améliorer leur transparence ou leurs pratiques. Les gérants ambitionnent à améliorer la note moyenne du fonds qui est définie par ces indicateurs.
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	7	Non applicable	Non applicable	Du fait du manque de données brutes, un score intégrant cet indicateur établi par le fournisseur de données ESG est retenu dans la grille de notation. Cette notation aboutit à l'exclusion des émetteurs qui sont les plus mal notés, et peut amener les gérants à contacter les équipes pour améliorer leur transparence ou leurs pratiques. Les gérants ambitionnent à améliorer la note moyenne du fonds qui est définie par ces indicateurs.
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	29.8	Non applicable	Non applicable	Du fait du manque de données brutes, un score intégrant cet indicateur établi par le fournisseur de données ESG est retenu dans la grille de notation. Cette notation aboutit à l'exclusion des émetteurs qui sont les plus mal notés, et peut amener les gérants à contacter les équipes pour améliorer leur transparence ou leurs pratiques. Les gérants ambitionnent à améliorer la note moyenne du fonds qui est définie par ces indicateurs.
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0.2%	Non applicable	Non applicable	Montségur Finance exclut, à travers sa politique de gestion des controverses, toutes les entreprises faisant l'objet de controverses impliquant une infraction à l'un des dix Principes du Pacte Mondial des Nations-Unies. Les fonds de fonds sont gérés de façon à limiter les investissements dans des fonds qui ne sont pas alignés avec la politique d'exclusion de Montségur, mais les gérants n'ont pas la main sur la composition des fonds tiers.
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	43.5%	Non applicable	Non applicable	L'indicateur fait partie de la grille de notation extra-financière. Cette notation aboutit à l'exclusion des émetteurs qui sont les plus mal notés, et peut amener les gérants à contacter les équipes pour améliorer leur transparence ou même leurs pratiques. De plus, Montségur Finance a établi dans sa politique d'intégration des PAI, qu'à chaque période de relevé, les équipes de gestion contacteront les émetteurs qui n'ont pas de politique ou de mécanismes de mises en conformité à ses dix Principes. Les gérants ambitionnent à améliorer la note moyenne du fonds qui est définie par ces indicateurs. Le suivi de cet indicateur se fera trimestre après trimestre.
	12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	15.10%	Non applicable	Non applicable	L'indicateur fait partie de la grille de notation extra-financière sous forme de score fourni par le fournisseur de données ESG. Cette notation aboutit à l'exclusion des émetteurs qui sont les plus mal

					notés, et peut amener les gérants à contacter les équipes pour améliorer leur transparence ou même leurs pratiques. Les gérants ambitionnent à améliorer la note moyenne du fonds qui est définie par ces indicateurs.
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	34.9%	Non applicable	Non applicable	Les indicateurs « Proportion de femmes au conseil d'administration », ainsi que « Proportion de femmes aux postes de direction » font partie de la grille de notation extra-financière. Cette notation aboutit à l'exclusion des émetteurs qui sont les plus mal notés, et peut amener les gérants à contacter les équipes pour améliorer leur transparence ou même leurs pratiques. Montségur Finance a également intégré à sa politique de vote ce facteur et votera aux Assemblées Générales de façon à maintenir au moins 30% de femmes au sein des Conseils d'Administration. Les gérants ambitionnent à améliorer la note moyenne du fonds qui est définie par ces indicateurs.
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	Non applicable	Non applicable	Montségur Finance exclut de son univers d'investissement toutes les entreprises réalisant actives dans le secteur des armes controversées. Sont exclues toutes les entreprises qui, conformément au Traité d'Oslo et à la Convention d'Ottawa signés par l'Etat français, sont concernées par l'utilisation, la production, le stockage et le transfert de bombes à sous-munitions (BASM) ainsi que de mines antipersonnel (MAP).

Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

L'indicateur du tableau 2^{iv} (indicateurs optionnels ayant un regard sur l'environnement) suivi par l'équipe de gestion est le n°4 : « Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone. » De la même façon que la plupart des indicateurs présentés dans le tableau 1, celui-ci est intégré à la grille de notation ESG interne. Le poids accordé à ce critère est assez important car l'équipe de Gestion estime que la trajectoire prise par les entreprises qui ont signé l'Accord de Paris est un exemple à suivre et à valoriser. L'existence d'une politique interne ayant pour objectif de réduire les émissions de GES et s'aligner aux exigences de cet Accord est également un des points sur lesquels les gérants sont très regardants lors de leurs échanges avec les équipes des émetteurs. L'équipe de gestion tient également compte du fait que la politique soit validée par des tierces parties telles que le SBTi.

L'indicateur du tableau 3 (indicateurs optionnels ayant un regard sur l'impact social) suivi par l'équipe de Gestion est le n°8 : « Ratio de rémunération excessif », évaluant le rapport entre la rémunération la plus élevée de l'entreprise, avec la médiane des autres rémunérations. De la même façon que l'indicateur du tableau 2, celui-ci est intégré à la grille de notation ESG interne. Bien que Montségur Finance considère cet indicateur comme assez important, le poids alloué à ce critère est assez faible dû à la faible disponibilité des données ; ainsi que les biais sectoriels inhérents.

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Les politiques visant à identifier et hiérarchiser les PAI sont disponibles sur le site internet : <https://www.montsegur.com/assets/uploads/2023/02/montsegur-finance-pai.pdf>. Elles ont été établies progressivement en décembre 2022 et validées le 10 février 2023.

Montségur Finance a priorisé ses actions sur les indicateurs pour lesquels l'équipe de Gestion a estimé avoir le plus d'impact, à travers les votes aux AG et les échanges avec la direction des sociétés détenues.

Les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sont mis à jour à chaque fin de trimestre via les données disponibles chez le fournisseur de données de la société de gestion (2022 : MSCI ESG Research pour les investissements en direct et Morningstar Direct -via la récupération de fichiers EET- pour les fonds investis dans des OPC externes).

Les données sont récupérées par l'équipe de Gestion et les fichiers sont mis à jour au dernier jour d'ouverture des marchés pour chaque trimestre. L'objectif de Montségur Finance est de s'assurer que les sociétés détenues sont dans une trajectoire positive concernant leur impact environnemental et social. Pour se faire, l'équipe de Gestion regarde principalement les indicateurs traduisant des engagements durables : politique de réduction d'émissions, signataires et/ou infraction à l'un des Principes du Pacte Mondial des Nations-Unies. Les indicateurs ayant par définition un biais sectoriel sont regardés avec plus de pragmatisme. La méthodologie de notation ESG des émetteurs de Montségur Finance est développée selon une approche *Best-In-Universe* et majoritairement

basée sur les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives, ce qui permet d'identifier et de sélectionner les sociétés ayant le meilleur impact environnemental et social possible.

Les données fournies dans ce rapport sont censées représenter la moyenne équipondérée des quatre trimestres. Or Montségur Finance n'a commencé à intégrer les PAI au processus de gestion en décembre seulement, les données représentent donc l'image au 31 décembre des incidences négatives de la société de gestion.

La marge d'erreur potentielle pourrait être liée à plusieurs facteurs : (i) la méthodologie *Best-in-Universe* pourrait faire croire qu'une société prend les considérations ESG plus à cœur qu'une autre, alors que la différence de note est liée au secteur d'activité (secteur émettant plus de gaz à effet de serre, plus de déchets, demandant plus de main d'œuvre peu qualifiée -et donc moins bien payée qu'un secteur majoritairement composé d'ingénieurs...). (ii) un décalage entre les données réelles et les données récupérées chez le fournisseur de données. Ici les raisons peuvent être multiples : publications des sociétés en retard, délai de mise à jour des données, décalage entre la donnée attendue et la donnée fournie...

La note étant composée principalement des indicateurs PAI, une mauvaise note peut traduire soit des lacunes sur différents indicateurs, soit une absence de donnée. Dans les deux cas, lorsque la note est jugée trop faible, l'équipe de Gestion essaie de récupérer des informations actualisées à travers les rapports annuels dans un premier temps, puis via des échanges avec les équipes de direction des sociétés détenues.

Les membres de l'équipe de gestion ont estimé plus simple de ne pas cumuler deux bases de données pour récupérer les indicateurs nécessaires à la création d'une note afin de ne pas multiplier les risques d'erreurs.

Vous trouverez plus d'informations sur les politiques ESG sur le site internet : <https://www.montsegur.com/nos-convictions-esg/>.

Politiques d'engagement

La politique d'engagement de Montségur Finance s'articule autour du vote en Assemblée Générale et d'échanges réguliers avec les émetteurs. Ce dialogue est systématisé en cas de controverse sévère ou très sévère. Montségur Finance s'attache également à promouvoir les meilleurs standards en matière de gouvernance et de responsabilité environnementale et sociétale lors de ses interactions avec les sociétés dans lesquelles elle investit.

Les équipes de Gestion vont accorder une attention particulière aux principales incidences négatives de ses investissements à travers les indicateurs PAI suivants :

PAI optionnel : existence d'un politique de réduction d'émissions alignée sur l'Accord de Paris.

PAI n°7 : impact négatif des entreprises sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité

PAI n°10 : infraction de la part d'une entreprise à l'un des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (conformément à la politique d'exclusion)

PAI n°11 : procédures mises en place par les entreprises pour se conformer au Pacte Mondial (sous couvert que celle-ci soit signataire – auquel cas l'engagement portera sur une éventuelle signature)

PAI 13 : proportion de femmes au conseil d'administration (conformément à la politique de vote)

Si une entreprise est identifiée comme ayant un impact négatif sur l'un de ces indicateurs, l'équipe de Gestion s'assure alors dans un premier temps de la fiabilité des données et détermine au cas par cas la procédure d'engagement auprès des émetteurs concernés pour recueillir des informations complémentaires et/ou leur demander quelles solutions sont mises en œuvre au sein de l'entreprise afin de remédier aux problèmes identifiés. En cas de réponse insatisfaisante, le Comité pourra décider d'ajouter l'émetteur à la liste d'exclusion ou d'exercer une vigilance approfondie.

Le vote en Assemblée Générale pour, les valeurs détenues en Gestion Collective tient également compte des principales incidences négatives. A titre illustratif, des défaillances et manquements répétés en matière environnementale, sociale ou sociétale justifieraient des votes en défaveur du renouvellement de mandats d'administrateurs.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la politique de vote disponible sur le site internet : <https://www.montsegur.com/informations-reglementaires/>.

Références aux normes internationales

La politique d'exclusion de Montségur Finance combinant exclusions normatives, exclusions sectorielles et exclusions internes permet de restreindre l'univers d'investissement. Toute entreprise ayant fait l'objet d'une controverse qualifiée de « très sévère » et soupçonnée d'infraction aux principes du Pacte mondial des Nations-Unies est exclue de l'univers d'investissement. De même, sont écartées les entreprises domiciliées dans les Etats figurant dans les listes grise et

noire du GAFI . La politique d'exclusion sectorielle élimine de l'univers d'investissement les entreprises opérant dans le domaine des armes controversées, de l'extraction de charbon, du tabac, de la pornographie ou des jeux d'argent soit des secteurs naturellement problématiques concernant les incidences négatives en matière de durabilité. Enfin, sont exclues de l'univers d'investissement, les entreprises les plus problématiques selon le système de notation ESG de Montségur Finance. Ces filtres contribuent à écarter les émetteurs susceptibles de présenter de lourdes incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Aucun scénario climat n'est utilisé à proprement parler car il est intégré et pris en compte à travers les critères relatifs aux émissions de GES ainsi que les politiques de réduction d'émissions. Les équipes de Gestion préfèrent privilégier une approche à la fois volontariste et réaliste, plutôt qu'une approche trop dogmatique, pour assurer le succès de la transition vers une économie plus durable.

Comparaison historique

Montségur Finance n'est pas en mesure de fournir une comparaison historique de ses incidences négatives de ses investissements sur les facteurs de durabilité car l'équipe de Gestion ne les intégrait pas de façon chiffrée au cours de l'exercice 2021. Les équipes de Montségur Finance ont toujours été sensibilisées sur l'impact de leurs investissements sur les aspects environnementaux et sociaux (vous pourrez le retrouver à travers les différentes politiques d'exclusions établies depuis plusieurs années) mais ne fournissent aucune métrique permettant une comparaison empirique de son impact sur ces éléments. Seulement la politique d'exclusion traite depuis sa création en 2021 les infractions aux Principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et les investissements dans les entreprises actives dans le secteur du charbon thermique.

i Les données sont publiées le 30 juin de chaque année, basées sur la moyenne des impacts au 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de l'année passée. Pour l'exercice 2022, les données se basent uniquement sur l'impact du 31 décembre.

ii Montségur Finance ne prenait pas en compte les incidences négatives de ses investissements sur l'exercice 2021.

iii Explication sur la différence entre l'impact de l'année 2022 avec l'impact de l'année 2021. Ce champs n'est pas applicable pour l'exercice 2022 car Montségur Finance ne prenait pas en compte les incidences négatives de ses investissements sur l'année précédente.

iv Les tableaux 1, 2 et 3 sont visualisables sur un site officiel de l'Union Européenne : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32022R1288&from=FR#d1e38-38-1> dans l'annexe I.